Information sur les marchés
L'Amérique latine et les Antilles

Le marché commun des Caraïbes (CARICOM)

Profil régional du secteur agroalimentaire

Aperçu statistique

Mars 2002

Avant-propos

L'information contenue dans le présent document offre un aperçu des renseignements statistiques et de l'information sur le marché commun des Caraïbes (CARICOM). En raison de l'importance croissante du CARICOM comme partenaire commercial des Canadiens, l'établissement d'un profil régional a été jugé nécessaire.

Contexte

Ouvert en 1973, le marché commun des Caraïbes (CARICOM) a permis d'intégrer les économies des pays membres pour constituer une économie de marché unique tout en raffermissant la position internationale de la région et en améliorant la gestion des ressources. L'héritage politique et culturel commun dû à leur adhésion au Commonwealth britannique des Nations, dont fait aussi partie le Canada, est à l'origine des liens très solides tissés entre les membres originaires du CARICOM. Ces rapports profondément enracinés facilitent la communication ainsi que la compréhension en son sein et demeureront un atout à mesure que l'organisation accentuera son intégration tant à l'échelle régionale qu'à celle de l'hémisphère.

Quinze pays du bassin des Caraïbes appartiennent au CARICOM, soit Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, la Guyane, Haïti, la Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, le Suriname et Trinité-et-Tobago. Haïti a presque satisfait à toutes les modalités d'adhésion et, pour cette raison, est généralement considéré comme étant un membre à part entière. L'organisation comprend également neuf autres pays ayant un statut d'observateur (Aruba, Colombie, Antilles néerlandaises, Bermudes, République dominicaine, Porto Rico, îles Caïmans, Mexique, Venezuela) et trois membres associés (Anguilla, îles Vierges britanniques, Îles Turks et Caicos). Bien que, à l'origine, l'organisation n'ait compris que des pays anglophones, elle englobe maintenant des pays francophones et hispanophones.

Information de base	
Territoire total*	462 350 km^2
Population totale*	13 307 723
Siège social	Georgetown (Guyane)
Membres	15

**Totaux compilés à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)*

Géographie

La Communauté du bassin des Caraïbes est l'une des plus anciennes régions intégrées de l'hémisphère occidental; le CARICOM regroupe le plus grand nombre d'États membres, malgré le fait qu'il occupe le plus petit territoire. Bon nombre considèrent le CARICOM comme étant l'une des communautés économiques régionales les plus accomplies à l'extérieur de l'Union européenne. Les 15 pays membres sont situés dans la mer des Caraïbes et l'océan Atlantique. À l'exception du Belize, qui se trouve en Amérique centrale, ainsi que des États sud-américains du Suriname et de la Guyane, tous les membres du CARICOM sont des États insulaires des Caraïbes. La superficie territoriale des États membres s'étend de la zone restreinte de 100 km^2 pour Montserrat à 27 750 km^2 pour Haïti.

Les pays membres du CARICOM présentent une topographie très variable. Certaines sont constituées de plaines (Barbade, Belize, Bahamas, Antigua-et-Barbuda), alors que Montserrat est une île entièrement volcanique. Ces pays jouissent en général d'un climat tropical, bien que les conditions soient semi-arides en Haïti, subtropicales au Belize et semi-tropicales aux Bahamas. Les ressources naturelles régionales incluent le bois d'oeuvre, le poisson et quelques minéraux, notamment la bauxite, l'or, le minerai de fer et le cuivre. La Barbade et Trinité-et-Tobago sont les deux seuls pays membres à avoir des réserves de pétrole ainsi que de gaz naturel. Trinité-et-Tobago possède d'ailleurs les plus grandes réserves des Caraïbes.

Population par pays	
Pays	Population
Haïti	6 964 549
Jamaïque	2 665 636
Trinité-et-Tobago	1 169 682
Guyane	697 181
Suriname	433 998
Bahamas	297 852
Barbade	275 330
Belize	256 062
Sainte-Lucie	158 178
Saint-Vincent-et-les- Grenadines	115 942
Grenade	89 227
Dominique	70 786
Antigua-et-Barbuda	66 970
Saint-Kitts-et-Nevis	38 756
Montserrat	7 574

Le CARICOM jouit de la proximité géographique du marché nord-américain, où un patrimoine commun et une langue véhiculaire s'avèrent avantageux pour la pénétration du marché. Ces avantages culturels, alliés à la stabilité politique, à un niveau d'instruction de base et au développement des communications, offrent aux États membres du CARICOM des assises solides pour leur permettre d'améliorer leurs relations commerciales.

Structure politique

Malgré un marché et une économie uniques, le CARICOM ne constitue pas une union politique et ne se substitue pas à l'identité et à la souveraineté nationales. Cependant, grâce à ce regroupement, les États membres jouissent d'un poids politique accru sur le marché mondial face aux organismes internationaux et aux superpuissances. Les représentants des diverses instances se rencontrent tout au long de l'année pour veiller à ce que les politiques soient appliquées et à ce que l'organisme marche rondement. Tous les États membres du CARICOM se partagent également les voix au sein de l'organisme.

La plus haute instance décisionnelle du CARICOM est la Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes. Les membres de la Conférence se rencontrent deux fois par année pour déterminer les directives du CARICOM. Compte tenu du grand nombre de dossiers sur lesquels il leur faut délibérer, les responsables de l'organisation ont mis sur pied le Bureau de la Conférence en 1992. Les membres du Bureau présentent des propositions, recherchent le consensus et donnent suite aux décisions prises par les responsables du CARICOM.

La deuxième instance en importance du CARICOM est le Conseil communautaire des ministres (Community Council of Ministers), composé des ministres responsables des activités de la Communauté et de tout autre représentant nommé à la discrétion des responsables des États membres. Les membres du Conseil s'occupent de la

planification stratégique de l'intégration économique, des relations extérieures et de la coopération régionale. Quatre autres conseils relèvent du Conseil communautaire des ministres. Il s'agit du *Council for Trade and Economic Development* (Conseil de l'expansion du commerce et du développement économique), du *Council for Foreign and Community Relations* (Conseil des relations extérieures et des relations avec le public), du *Council for Finance and Planning* (Conseil des finances et de la planification) et, enfin, du *Council for Human and Social Development* (Conseil du développement humain et social).

Le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes abrite les bureaux du secrétaire général, du sous-secrétaire général et du conseiller général, ainsi que ceux des directeurs des Relations extérieures et communautaires, du Commerce régional et de l'Intégration économique, ainsi que du Développement humain et social. Le personnel du Secrétariat assume bon nombre de responsabilités au nom du CARICOM, notamment un programme de partage des connaissances en son sein et la facilitation de l'application des nouvelles politiques par les responsables des organismes compétents.

En 1987, les chefs de gouvernement ont amorcé la création d'une Assemblée des parlementaires des Caraïbes (APC). Depuis leur première rencontre en 1996, les membres de l'APC se sont réunis au moins une fois par année. Leur but consiste à amener les peuples de la Communauté, par l'intermédiaire de leurs représentants, à contribuer au processus de regroupement et de renforcement de la Communauté. Dans leur globalité d'organisme délibérant, les membres de l'APC peuvent demander de l'information et des rapports pour leurs débats; discuter de toute question dans le cadre des objectifs de la Communauté et formuler des recommandations; débattre de toute affaire portée devant eux les responsables de par n'importe quelle instance du CARICOM et formuler des recommandations; adopter des résolutions concernant tout nouveau dossier ou enjeu.

Seuls les représentants des États membres peuvent voter au sein de l'APC, bien que les délégués des pays associés et observateurs aient le privilège de s'exprimer. Les membres du CARICOM n'ont pas tous ratifié l'accord sur l'APC; à ce jour, les pays signataires de l'accord sont Antigua-et-Barbuda, la Barbade, les Bahamas, le Belize, la Dominique, la Grenade, la Guyane, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago.

La coopération régionale s'est intensifiée au sein du CARICOM, mais l'intégration demeure quelque peu restreinte à cause de la présence d'un organisme sous-régional au sein de la Communauté. En effet, les sept îles du CARICOM situées dans les Caraïbes orientales forment l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO). L'OECO a vu le jour en 1981 et visait la promotion de l'unité entre les États membres, la défense de leur souveraineté et l'amélioration de la compétitivité des petites îles par rapport aux nations plus développées du CARICOM. Les membres de l'OECO sont Antigua-et-Barbuda, la

Dominique, la Grenade, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Ces pays forment aussi le Marché commun des Caraïbes orientales et utilisent le dollar des Caraïbes orientales comme devise commune. Les membres de l'OECO participent pleinement aux activités du CARICOM, mais appliquent certaines politiques qui répondent à leurs besoins particuliers. Une union politique au sein de l'OECO est aussi envisageable.

Les États membres de l'OECO contribuent ensemble à 10 p. 100 du PIB du CARICOM, mais, en moyenne, le revenu par habitant est plus élevé que dans les pays plus grands comme la Guyane, la Jamaïque ou le Suriname. Toutefois, cet avantage risque de s'éroder, car il repose sur une industrie touristique bien développée et sur des préférences commerciales particulières qui sont précaires.

Le marché commun

Le marché commun est une entente grâce à laquelle les biens, les capitaux, les services et les personnes des États membres pourront éventuellement circuler sans restriction dans toute la région. L'adoption d'une économie de marché unique (EMU) répond au désir de promouvoir le commerce interzonal et de mettre en oeuvre des politiques macro-économiques ainsi que commerciales interrégionales, et de finir par favoriser l'intégration monétaire.

En tant qu'un seul État, chaque économie membre du CARICOM s'est débattue pour surmonter des obstacles traditionnels. Leurs faibles populations de base et leurs zones restreintes du continent limitent la production intérieure, ce qui amenuise la base d'exportation. Face à la pénurie de produits nationaux, la demande des consommateurs de produits importés a bondi. Les membres du CARICOM ont créé le marché commun pour surmonter ces difficultés.

Tous les membres du CARICOM ont été invités à adhérer au marché commun, mais n'y ont pas été forcés. Jusqu'ici, seuls les gouvernements des Bahamas et d'Haïti ont décliné l'offre. On peut aussi élargir l'adhésion à d'autres États des Caraïbes si les chefs de gouvernement jugent leurs gouvernements capables d'assumer les obligations connexes.

Même si les objectifs du Marché commun incluent le renforcement du CARICOM en tant qu'ensemble, chaque gouvernement peut aussi espérer acquérir une plus grande indépendance économique. Il y a lieu de croire que les gains réalisés grâce aux opérations de l'organisation stimuleront les capacités et la confiance des membres dans leurs échanges avec d'autres gouvernements ou entités.

Au début de 2002, les membres du CARICOM se sont réunis au Belize pour la 13^{e} Réunion intersessions de la Conférence des chefs

de gouvernement. Cette rencontre a permis aux membres de réaliser un rapprochement de la réalisation d'un marché unique. Les chefs d'État ont approuvé l'abolition des restrictions du droit d'établissement, ainsi que des dispositions sur les services et la circulation des capitaux. Ces changements entreront en vigueur dès le 1er mars 2002. Toutes les restrictions encore applicables devraient être supprimées d'ici 2005.

Économie

En raison du climat tropical et de la proximité de l'océan, l'agriculture est depuis toujours la force motrice des économies des nations membres du CARICOM. Les chefs de gouvernement, reconnaissant ce fait, ont souligné l'importance du secteur dans les couleurs et symboles du drapeau de l'organisation. En effet, sur un fond bleu divisé en deux moitiés représentant le ciel et l'océan, une bande verte entoure un soleil; on reconnaît ainsi le rôle majeur d'une agriculture tributaire des conditions géographiques et climatiques régionales. Même si, ces dernières années, on a observé une croissance marquée du secteur du tourisme et des services, le secteur agricole demeure le fondement de l'économie du CARICOM.

Produit intérieur brut	
PIB total*	28,198 milliards de $ US (2000)
Élevé : Trinité-et-Tobago	7 083 millions de $ US
Intermédiaire : Guyane	718 millions de $ US
Faible : Montserrat	137,1 millions de $ US
Croissance du PIB (dans la région)	4,4 % (2002, prévue)
Trinité-et-Tobago	4,8 %
Guyane	-0,7 %
Montserrat	-1,5 %
PIB par habitant (dans la région)	2 440 $ US
Trinité-et-Tobago	8 200 $ US
Guyane	2 500 $ US
Montserrat	s.o.

**totaux compilés à AAC*

Les membres du CARICOM reconnaissent que l'intégration économique leur offre le meilleur moyen d'améliorer leurs faibles économies individuelles et de tirer parti de leur excellente position géographique dans une économie qui se mondialise de plus en plus. Avec un PIB cumulé inférieur à celui de certains pays de l'Amérique latine, les membres du CARICOM espèrent profiter d'une économie de marché unique dominée actuellement par Trinité-et-Tobago, la Jamaïque et la Barbade. Les chefs de gouvernement ont désigné la Barbade, la Guyane, la Jamaïque, le Suriname et Trinité-et-Tobago comme étant les pays relativement développés au sein de l'organisme.

L'industrie touristique est un secteur de plus en plus important qui affiche un énorme potentiel pour l'économie de marché unique du CARICOM. Reconnaissant ce fait, les membres ont adopté une politique visant à encourager le développement d'une industrie

touristique viable. Cette politique vise la promotion de la région comme destination touristique, la diversification du secteur touristique, l'élargissement de la base du marché, la conservation des ressources naturelles et culturelles, ainsi que l'amélioration de l'infrastructure de soutien.

Le secteur du tourisme compte un pourcentage notable de monnaie étrangère pour le CARICOM et emploie un fort pourcentage de travailleurs. Il a subi un recul en 2001 avant les événements de septembre. Les recettes pourraient continuer à descendre en 2002 à cause de préoccupations liées à la sécurité et d'un effondrement du tourisme dans la foulée des récents événements mondiaux. Depuis toujours, ce sont les Américains qui visitent le plus les pays membres du CARICOM, de sorte que ces États pourraient souffrir de la réticence actuelle des Américains à voyager.

À la fin de novembre 2001, les chefs du gouvernement se sont réunis pour discuter de l'incidence des événements mondiaux sur les secteurs du tourisme, le secteur agricole, le secteur de l'aviation et le secteur financier de la Communauté des Caraïbes. Les membres du Conseil ont décidé d'injecter 18 millions de dollars américains dans une campagne spéciale de promotion du tourisme axée surtout sur la sensibilisation aux marchés américain, britannique et canadien. Des intervenants du secteur privé et les chefs du gouvernement financeront cette campagne. Les membres du Conseil ont également discuté de la possibilité de faire des démarches auprès des membres de l'Union européenne et de la Banque interaméricaine de développement (BID) pour combler leurs besoins financiers urgents afin de soutenir ces secteurs.

Une croissance encourageante dans le secteur des services a toutefois compensé le ralentissement du secteur du tourisme. Déjà, ce secteur enregistre l'essor le plus rapide au sein du CARICOM. La croissance des services autres que le tourisme est positive et se fait particulièrement sentir dans l'industrie de l'informatique ainsi que dans les services hors frontière de santé, de consultation, de loisir et de finances.

La croissance de l'industrie manufacturière et de celle des services a donné lieu à un surcroît demandes de travailleurs qualifiés, mais les lacunes du système d'éducation persistent, et les efforts de privatisation ont conduit à une hausse du taux moyen de chômage de 20 p. 100. Le marasme dans l'industrie touristique a conduit à des niveaux de chômage à la hausse, et la même chose s'est produite dans l'industrie des transports.

Le PIB de nombreux États membres table de plus en plus sur le tourisme, bien que l'agriculture demeure le secteur clé de nombreux pays, sauf à Trinité-et-Tobago. À titre de plus grand producteur de pétrole et de gaz naturel des Caraïbes, ainsi qu'en tant que l'un des plus gros centres mondiaux de développement du gaz naturel, le gouvernement de Trinité-et-Tobago se fie aux recettes pétrolières

pour environ le quart de son PIB total.

La Jamaïque affiche le plus haut PIB au sein du CARICOM, soit 6,892 milliards de dollars américains en l'an 2000. De son côté, Montserrat, l'État le plus petit et le moins peuplé, était aussi doté du PIB le plus bas, soit 137,1 millions de dollars américains la même année. Le PIB de la Guyane s'élevait à 718 millions de dollars américains, soit le PIB médian au sein de la Communauté. Le PIB moyen au sein du CARICOM se situe à 2,03 milliards de dollars US. Le taux de croissance médian des pays membres est de 2,8 p. 100. La Grenade, Trinité-et-Tobago ainsi que les Bahamas bénéficient des plus hauts taux de croissance de leur PIB au sein de la Communauté. Le PIB régional par habitant est de 2 440 $ US.

Commerce

Les membres du CARICOM reconnaissent qu'il est essentiel, pour le développement économique régional, de raffermir leur position sur le marché mondial. Pour y parvenir, ils ont donc réorienté la politique économique vers la production axée sur les exportations. L'ouverture d'un marché interne totalement intégré et libéralisé grâce au marché commun du CARICOM améliorera, d'une part, l'état de production de marchandises répondant aux besoins des marchés et, d'autre part, la compétitivité sur le marché international, et intensifiera l'intégration entre les États membres.

Les Américains sont le principal partenaire commercial des membres du CARICOM, car ils importent environ la moitié des exportations de la région et y fournissent près d'un tiers des importations. La récession survenue aux États-Unis au milieu de 2001 devrait influer sur l'ensemble du commerce au sein du CARICOM en 2002 à cause de la forte dépendance de l'organisation à l'égard des marchés américains. Le Royaume-Uni, le Canada, le Japon et les États membres de l'Union européenne se rangent également parmi les autres partenaires commerciaux d'importance du CARICOM.

Le commerce intrarégional est restreint et correspond généralement à 10 p. 100 du commerce total de l'organisation, ce qui s'explique en grande partie par la similitude des denrées produites par les membres. En raison de ses grandes réserves de pétrole, Trinité-et-Tobago est le plus gros exportateur de produits vers les autres États membres du CARICOM, qui comptent sur les arrivages de pétrole pour combler la plus grande partie de leurs besoins en énergie.

La performance commerciale varie au sein du CARICOM. En l'an 2000, Trinité-et-Tobago arrivait au premier rang avec des exportations et des importations totales de 3,2 et de 3 milliards de dollars américains respectivement. La Jamaïque occupe également une place de choix, avec des exportations et des importations de 1,7 milliard et de 3 milliards de dollars américains respectivement en l'an 2000. De leur côté, les Guyanais ont exporté pour 570 millions de

dollars américains et importé pour 660 millions. Parmi les autres principaux pays occupant un rang digne de mention en l'an 2000, citons le Suriname et le Belize.

Les produits agricoles dominent les exportations du CARICOM. Il s'agit des produits suivants, sans toutefois en exclure d'autres : bananes, poisson, riz, fruits et légumes, sucre, bestiaux et café. Le Belize, la Guyane, la Dominique, Haïti, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et la Grenade sont particulièrement tributaires des exportations de produits agricoles. La dépendance excessive à l'égard d'un produit unique, comme la banane, commence à gêner certains États membres, comme Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Saint-Kitts-et-Nevis et Sainte-Lucie.

En plus de dominer à l'exportation, les produits agricoles et les aliments arrivent aussi au premier rang des importations régionales. Cependant, pour un certain groupe, les aliments importés s'avèrent particulièrement importants. Antigua-et-Barbuda, la Grenade, Haïti, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et les Bahamas en particulier constituent de gros débouchés pour les produits agricoles. Cette dépendance à l'égard des aliments importés s'explique du fait que la production agricole intérieure de ces pays est restreinte et fondée sur des produits uniques.

Les Bahamas représentent un marché stratégique pour les exportateurs, car près de 80 p. 100 des aliments y sont importés, et le pays jouit d'une augmentation du revenu par habitant qui le range parmi les 30 premiers pays au monde à ce chapitre. Antigua-et-Barbuda compte parmi les pays les plus prospères des Caraïbes grâce à son important secteur du tourisme; il s'agit aussi d'un marché prometteur, car le grand public y jouit d'un revenu disponible élevé. Bien que les habitants de Sainte-Lucie, de la Grenade, d'Haïti et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines importent également de gros volumes de produits agricoles, les consommateurs y sont en général plus sensibles au prix.

Les membres du *Council for Trade and Economic Development* (Conseil de l'expansion du commerce et du développement économique) veillent à l'application de mesures destinées à promouvoir ainsi qu'à exporter les biens et services de la région. Même si les membres du CARICOM avaient aboli la plupart des droits imposés sur les produits régionaux depuis un certain temps, les obstacles commerciaux non tarifaires viennent d'être éliminés, et il existe maintenant une zone de quasi-libre-échange. L'idée de l'imposition d'un droit externe commun fait également son chemin, ce qui, le cas échéant, représenterait une réduction de la protection externe pour le CARICOM, ce qui stimulerait la compétitivité et la productivité dans la région.

Les membres du CARICOM se sont avéré une voix active et d'ardents défenseurs de l'amélioration de l'état des petites économies sur le marché international. Dans une proposition soumise aux responsables

de l'Organisation mondiale du commerce, les membres du CARICOM suggèrent des initiatives visant à aider les petites économies à accéder aux marchés mondiaux. Ces recommandations incluent notamment des réductions tarifaires et la création d'un fonds d'aide technique à l'appui des projets qu'ont lancés les gouvernements des pays en développement en vue de répondre aux exigences d'accès aux marchés des produits agricoles des pays développés.

Accords commerciaux

Les États membres du CARICOM sont des parties intéressées à un certain nombre d'accords qui confèrent à leurs exportations un accès préférentiel aux marchés internationaux. Les exportations du CARICOM bénéficient d'un accès privilégié aux marchés européens grâce aux conditions de la quatrième Convention de Lomé et du Système généralisé de préférences (SGP). L'Initiative concernant le bassin des Caraïbes (IBC) offre à tous les États membres du CARICOM (à l'exclusion du Suriname) un accès au marché américain. De plus, ces pays ont également accès au marché canadien grâce à l'Arrangement de commerce préférentiel Caraïbes-Canada (CARIBCAN). Reconnaissant que la croissance soutenue des exportations est subordonnée soit à l'entretien de ces relations, soit à l'accroissement des exportations de nouveaux produits, les membres de CARICOM s'efforcent d'élargir leur noyau de partenaires commerciaux.

De nouveaux accords commerciaux ont été conclus grâce à un effort concerté visant à renforcer les liens intrarégionaux entre les États membres. Les membres de l'organisation élargissent leurs relations commerciales avec des gouvernements non membres du bassin des Caraïbes, comme la République dominicaine et Cuba. Ils ont notamment dûment signé un accord de libre-échange avec le gouvernement de la République dominicaine en 1998, ainsi qu'un accord de coopération commerciale et économique avec celui de Cuba en l'an 2000.

La quatrième Convention de Lomé (1995) accorde aux membres du CARICOM un accès préférentiel au marché de l'Union européenne (UE). Les exportations vers l'UE sont également réparties entre les États membres du CARICOM. Les membres de l'UE ont conclu des ententes spéciales pour certains produits agricoles, qui dominent le commerce du CARICOM en Europe, notamment le rhum, les bananes, le sucre et le boeuf. Les protocoles établis par les membres de l'UE à l'occasion de la Conférence de Lomé confèrent aux producteurs du CARICOM certaines garanties sur les marchés européens. Cependant, la dépendance à l'égard de l'exportation d'un nombre restreint de produits agricoles initiaux limite la production dans ces économies de petite taille.

En l'an 2000, les membres du CARICOM ont dûment signé l'Accord d'association des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, qui

garantit la reconduction des préférences commerciales de la quatrième Convention de Lomé à l'égard des importations des membres de l'Union européenne en provenance des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et ce, jusqu'en 2008, lorsque l'on négociera de nouveaux accords. Les nouvelles politiques devraient inviter à une plus grande diversification des produits, cette entente pose un défi attendu aux membres du CARICOM et incite ceux-ci à intensifier la production agricole ainsi que la diversification de l'agriculture.

Même si les membres de l'Union européenne maintiennent leurs ententes avec les gouvernements d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, les producteurs de l'Amérique latine et des États-Unis ont logé des plaintes au sujet du traitement préférentiel accordé aux produits de l'ACP. Les bananes de l'Amérique latine, notamment, livrent une forte concurrence à celles du CARICOM sur les marchés européens.

En 1996, les membres du CARICOM et de la Société andine de développement (SAD) ont conclu un accord de coopération visant le développement des relations entre les intervenants des secteurs privés des deux régions. Les signataires vont promouvoir les relations commerciales entre les deux communautés grâce à l'échange de renseignements commerciaux, en mettant particulièrement l'accent sur l'identification des secteurs susceptibles de se prêter à la coopération, ainsi qu'en discutant de nouveaux instruments que pourraient utiliser les gérants de banques pour stimuler la production et le commerce.

Reconnaissant l'importance du marché américain et dans l'espoir d'accroître leurs échanges avec les producteurs d'Amérique latine, les membres du CARICOM sont entrés en jeu dans les négociations sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) depuis le lancement des pourparlers au début de 1998. Tous les membres du CARICOM, à l'exclusion de Montserrat, participent aux négociations, qui devraient aboutir en 2005. La ZLEA vise le développement du commerce dans l'hémisphère grâce à l'intégration économique. Les membres du CARICOM espèrent tirer parti d'un certain nombre de gains offerts par la ZLEA, y compris un meilleur accès aux marchés de l'Amérique latine, un accès plus stable aux marchés américains et une augmentation des investissements étrangers. Toutefois, bien que la ZLEA conduise à une réduction des droits en Amérique latine, ces taux plus faibles s'appliqueront aussi aux producteurs nord-américains, ce qui accentuera la concurrence sur le marché. Les membres du CARICOM devront également être en concurrence avec les producteurs d'autres pays à l'intérieur de l'hémisphère pour attirer plus d'investissements.

Les États membres du CARICOM font partie de l'Association des États des Caraïbes (AEC) depuis la création de cet organisme en 1994. L'AEC comprend également les pays membres du *Caribbean Forum of African, Caribbean and Pacific (ACP) States* (Cariforum) et du Marché commun centre américain (MCCA), ainsi que la Colombie, le Mexique, le Venezuela, le Panama et Cuba. L'AEC vise

la promotion de la coopération dans des domaines comme le tourisme, les transports, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles. Les membres du CARICOM ont établi des relations plus intimes et efficaces avec les membres de l'AEC tout en augmentant de manière constante leurs exportations vers les États non membres du CARICOM.

La signature de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) a soulevé des craintes parmi les membres du CARICOM, qui s'inquiètent d'une érosion possible de leurs marchés. La position que défendent actuellement les membres du CARICOM est que la meilleure stratégie consiste, d'une part, à poursuivre les négociations afin de prolonger les accords commerciaux préférentiels en vigueur et, d'autre part, à rechercher une éventuelle parité avec les membres de l'ALENA.

Conscients qu'il faut perfectionner les capacités de négociation des représentants de la région auprès des responsables des organisations internationales, les membres du CARICOM ont créé la *Regional Negotiating Machinery (RNM)* (mécanisme régional de négociation). Cette nouvelle instance facilitera l'adoption des stratégies de négociation en vue des pourparlers avec les intéressés de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Accord de libre-échange des Amériques, de l'Union européenne et des États-Unis. Les responsables des offices nationaux et organismes multilatéraux comme la Banque interaméricaine de développement (BID) ont offert aux membres du CARICOM les ressources techniques ainsi que financières nécessaires afin de collaborer à la mise en place de la RNM.

Le CARICOM bénéficie actuellement d'accords commerciaux bilatéraux avec la Colombie et le Venezuela. Afin d'établir d'autres liens avec les gouvernements des Amériques, les membres du CARICOM tentent de négocier des accords de libre-échange avec d'autres gouvernements de l'Amérique latine. Cependant, il leur faut d'abord parvenir à une cohésion interne à l'égard de ce projet avant que de tels pourparlers n'aient lieu.

Investissements

Les membres du CARICOM ont comme priorité de créer un climat favorable à l'investissement étranger. À cette fin, ils ont déjà mis en vigueur des politiques de libéralisation propices aux investissements et au commerce. Il est absolument nécessaire que les responsables de l'organisation mettent en place un régime ouvert pour les investissements étrangers et disposent de travailleurs qualifiés pour accroître sa compétitivité sur le marché mondial. Jusqu'ici, ses politiques de libéralisation ont fait leurs preuves pour ce qui est d'accroître l'investissement étranger.

L'investissement étranger direct (IED) dans les États membres du

CARICOM ont dépassé le 1,6 milliard de dollars américains de 1999, soit le triple de l'IED obtenu en 1990. Trinité-et-Tobago ainsi que la Jamaïque ont bénéficié d'un pourcentage considérable de cet investissement, suivis des pays de l'OECO. L'IED dans les pays membres du CARICOM est typiquement concentré dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, des mines, des forêts et du tourisme; cependant, une récente diversification a conduit à une augmentation des capitaux dans les secteurs à prédominance de main-d'œuvre, comme l'industrie des vêtements et le traitement des données. Bien que les principales sources d'IED du CARICOM soit le Royaume-Uni, les États-Unis, le Canada et les Pays-Bas, plusieurs États membres reçoivent des capitaux d'autres pays d'Europe et d'Asie, ainsi que de l'Afrique du Sud.

Les investisseurs étrangers se voient toutefois refuser le droit d'injecter des capitaux là où les membres du CARICOM jugent qu'il leur faut protéger les petits entrepreneurs locaux, isoler les secteurs de l'économie où l'investissement convient déjà et prévenir toute menace pour la sécurité nationale. De plus, les sociétés nationales en développement sont également protégées contre les entreprises étrangères plus efficaces jusqu'à ce qu'elles puissent être suffisamment concurrentielles. Les accords de coopération visant les investissements étrangers conféreront d'abord un traitement préférentiel aux sociétés nationales du pays hôte, puis à celles d'autres États membres et enfin à celles du pays investisseur. On décourage également les investissements dans le secteur des services, afin de privilégier les secteurs de production de biens.

Agriculture

L'agriculture joue depuis toujours un rôle majeur dans les économies des États du CARICOM. Cependant, depuis quelques années, des difficultés ont surgi à cause de l'intensification de la concurrence sur les marchés internationaux pour certains des produits forts du CARICOM, d'un manque de diversification ainsi que d'infrastructure des cultures et, enfin, de la destruction des récoltes due à des catastrophes naturelles. Même les pays déjà largement tributaires de l'agriculture comme source de revenus veulent bénéficier des nouvelles politiques d'augmentation de la production et de diversification.

Les produits agricoles varient légèrement à l'intérieur de la région, mais tendent à inclure le sucre, les bananes, les épices, le café, les agrumes, les fruits et légumes tropicaux, les légumineuses, les productions horticoles, le riz, le poisson, les crevettes et le bétail. De nouvelles politiques visent l'augmentation de la production des États membres du CARICOM, mais, jusqu'à ce que celles-ci soient établies, ces gouvernements continueront de dépendre considérablement des importations pour combler les besoins alimentaires de leurs populations.

Les membres du CARICOM pouvaient compter auparavant sur deux instances pour assurer la viabilité du secteur agricole; il s'agit du *Regional Programme for Animal Husbandry and Agriculture* (Programme régional de l'élevage et de l'agriculture), ainsi que de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (IRDAC). Pour des raisons financières, les chefs de gouvernement ont convenu, au début de 2002, que le programme régional serait aboli et que le Guyana School of Agriculture (Collège d'agriculture de la Guyane) l'absorberait. Ils ont décidé de continuer à financer l'IRDAC jusqu'en septembre 2002, espérant ainsi que les offres d'aide en attente de l'*University of the West Indies* se concrétiseront et contribueront au rétablissement de l'IRDAC.

Politique agricole

Les membres du CARICOM reconnaissent le rôle prépondérant que joue l'agriculture dans leur économie, et la nécessité d'améliorer la production agricole ainsi que de raffermir les liens entre ce secteur et d'autres industries. À cette fin, en 1998, les membres du CARICOM ont modifié leur politique agricole afin de diversifier la production, d'intensifier le développement agroindustriel, d'élargir l'agrinégoce et d'axer la production agricole sur le marché d'exportation.

La politique agricole du CARICOM vise de nombreux objectifs, dont l'ultime est l'augmentation des rendements pour les marchés internationaux. Dans l'ensemble, le secteur évolue vers la production durable de denrées concurrentielles répondant aux besoins des marchés. Elle vise également une hausse de la production et une meilleure diversification des produits, pour accroître leur part des marchés mondiaux des produits agricoles primaires et transformés. En améliorant la production et la culture, les membres prévoient, d'une part, augmenter le revenu et les possibilités d'emploi des populations locales ainsi que, d'autre part, garantir une plus grande sécurité alimentaire et une meilleure nutrition afin de lutter contre la pauvreté. À la base de ces objectifs se trouve la nécessité d'améliorer la gestion des ressources dans la région.

Les membres du CARICOM ont lancé un certain nombre de projets pour atteindre les objectifs de la politique agricole. Ainsi, ils ont mis en place des systèmes de financement agricole répondant aux besoins des exploitants forestiers, des transformateurs de produits agricoles ainsi que des petits pêcheurs et agriculteurs. Les membres ayant des ressources et des industries analogues constitueront un réseau de partage du savoir ainsi que de la technologie agricole. Ils porteront une plus grande attention aux besoins du secteur agricole, notamment aux ressources humaines, au réseau de transport, ainsi qu'aux politiques d'exploitation des terres et de l'espace marin. Ils se doteront également de moyens pour partager les connaissances dans le secteur, favoriser la recherche et le développement, ainsi que lancer des programmes d'éducation publique afin de faire progresser les

conditions socio-économiques dans le secteur agricole.

Les membres du CARICOM s'intéressent à l'aquaculture et ont indiqué leur intention d'examiner le potentiel de cette industrie. Les modifications apportées en 1998 à la politique agricole encouragent la mise en œuvre de programmes de développement de l'industrie aquicole. Ces modifications soulignent l'importance de la protection des habitats aquatiques et la population halieutique pour assurer le développement durable de la pêche.

Commerce et investissement entre le Canada et le CARICOM

Les Canadiens et les membres du CARICOM ont tissé des relations amicales au fil du temps par suite d'un patrimoine et de traditions parlementaires communs, ainsi que des échanges commerciaux et des investissements. De plus, comme les Canadiens sont nombreux à visiter ces pays, et comme il existe, au Canada, une grande agglomération d'immigrants venus des Caraïbes, les parties sont en outre encouragées à maintenir de bonnes relations.

Treize des États membres du CARICOM appartiennent aussi au Commonwealth britannique des nations, comme le Canada et, à ce titre, bénéficient du programme Canada-Caraïbes (CARIBCAN). Lancé en 1986, le CARIBCAN est un accord commercial préférentiel unilatéral qui, allié au Tarif de préférence général et au traitement de la nation la plus favorisée, élargit l'accès en franchise de droits au marché canadien pour 96 p. 100 des arrivages en provenance du CARICOM. Les marchandises exclues du CARIBCAN sont des produits agricoles, dont certains sont assujettis à des contingents tarifaires. Certains textiles, les vêtements et les chaussures sont également exclus. Haïti et le Suriname n'entrent pas dans l'accord du CARIBCAN.

La relation dynamique entre le gouvernement du Canada et les membres du CARICOM s'est sans cesse accentuée, culminant en 2001 avec des pourparlers sur un éventuel accord de libre-échange. Les négociations sur la portée et l'ampleur de l'accord devraient débuter en 2002. En plus de raffermir les liens entre le Canada et la région, un accord de libre-échange contribuerait à l'approfondissement de l'intégration économique du CARICOM dans l'hémisphère occidental. Le Canada ainsi que les pays du CARICOM sont également parties à l'Accord de coopération commerciale et économique, qui remplit les fonctions de cadre de coopération et de discussion bilatérales.

Les échanges bilatéraux entre le Canada et les pays membres du CARICOM ont totalisé 886,89 millions de dollars en l'an 2000. Les exportations canadiennes vers ces pays ont atteint 346,91 millions de dollars la même année. Les principaux produits canadiens exportés vers les États membres du CARICOM incluent le poisson et les produits agroalimentaires, les combustibles minéraux, les huiles de

pétrole, les tiges d'acier et les produits chimiques industriels.

De leur côté, les Canadiens ont importé de cette région pour 539,98 millions de dollars de produits en l'an 2000. Il s'agissait principalement d'or, de bauxite, de produits de la pêche et de produits agricoles, de combustibles minéraux, de pétrole, d'acier et de produits chimiques industriels. La Jamaïque et la Guyane fournissent environ 80 p. 100 des importations canadiennes en provenance du CARICOM. Le récent essor des exportations des États membres du CARICOM vers le Canada est dû à une forte expansion des entrées de sucre et d'or de la Guyane.

En 2001, les échanges commerciaux bilatéraux de produits agricoles entre le Canada et les pays membres du CARICOM totalisaient 147,8 millions de dollars. Les Canadiens ont exporté vers cette région pour une valeur globale de 96,5 millions de dollars de produits agricoles. Trinité-et-Tobago, la Jamaïque, Haïti et les Bahamas ont importé le plus de produits canadiens, pour un total cumulé de 75,2 millions de dollars, soit 78 p. 100 des envois totaux du Canada vers les États membres du CARICOM.

Exportations agroalimentaires canadiennes vers les États membres du CARICOM, par pays, en 2001	
Membres	
Trinité-et-Tobago	21 659 458 $
Jamaïque	20 793 712 $
Haïti	16 384 179 $
Bahamas	16 379 894 $
Barbade	7 100 829 $
Sainte-Lucie	3 848 279 $
Antigua-et-Barbuda	2 013 116 $
Guyane	1 986 401 $
Saint-Kitts-et-Nevis	1 807 021 $
Suriname	1 140 569 $
Belize	1 000 341 $
Dominique	893 672 $
Grenade	726 380 $
Saint-Vincent-et-les- Grenadines	686 883 $
Montserrat	122 576 $
Total	96 543 310 $

Des exportations agricoles canadiennes vers les États membres du CARICOM en 2001, 42 p. 100 étaient représentées par les cinq principaux produits. Le lait et la crème non sucrés sont arrivés en tête, avec 21 p. 100 de la valeur totale de 20,7 millions de dollars. Haïti a reçu plus de 40 p. 100 des importations de lait et de crème du CARICOM.

Cinq principaux exportations agroalimentaires du Canada vers le CARICOM en 2001	
Lait et crème non sucrés	20,7 millions de $
Pommes de terre, préparées ou en conserve	7,3 millions de $
Morceaux de porc, congelés non mentionnés ailleurs	4,8 millions de $
Cigarettes	4,7 millions de $
Farine de blé ou de méteil	3,2 millions de $

Les Canadiens ont importé au total pour 51,3 millions de dollars de produits agricoles des États membres du CARICOM en 2001. La Jamaïque a été leur principal fournisseur (64 p. 100 du volume d'importations agricoles total). Saint-Kitts-et-Nevis est le seul État membre du CARICOM d'où les Canadiens n'ont pas importé de produits agricoles, même si ses exportations agricoles vers ce pays étaient évaluées à 1,8 million de dollars.

Importations canadiennes de produits agroalimentaires en provenance des pays du CARICOM, par pays, en 2001	
Membres	
Jamaïque	32 834 381 $
Barbade	6 027 308 $
Trinité-et-Tobago	4 462 465 $
Guyane	2 702 079 $
Belize	1 503 312 $
Bahamas	1 462 247 $
Grenade	849 477 $
Dominique	559 245 $
Haïti	427 373 $
Saint-Vincent-et-les- Grenadines	306 857 $
Suriname	118 052 $
Sainte-Lucie	75 064 $
Montserrat	7 323 $
Antigua-et-Barbuda	5 535 $
Saint-Kitts-et-Nevis	0
Total	51 340 718 $

Les cinq principaux produits agroalimentaires importés des États membres du CARICOM représentent 58 p. 100 du volume d'importations agricoles total du Canada en provenance des Caraïbes, le rhum et le tafia arrivant en tête. Les Canadiens importent 31 p. 100 du rhum et du tafia des États membres du CARICOM, notamment de la Jamaïque, de la Barbade, de la Guyane, des Bahamas, de Haïti, de Trinité-et-Tobago et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, qui comptent parmi leurs 15 principaux fournisseurs.

Cinq principaux produits agroalimentaires des États membres du CARICOM importés par les Canadiens en 2001	
Rhum et tafia	18,7 millions $
Liqueurs et cordiaux	3,8 millions $
Légumes frais ou frigorifiés	2,5 millions $
Marante, salep, racines analogues	2,35 millions $
Légumes non mentionnés ailleurs et mélanges de légumes	2,29 millions $

Avec un investissement total évalué à 25 milliards de dollars, les États membres du CARICOM représentent la troisième plus importante région où investissent les Canadiens, après les États-Unis, et le Royaume-Uni. Le gouvernement du Canada est très présent dans la mise en oeuvre des programmes de consultation et d'ingénierie du CARICOM (d'une valeur approchée de 200 millions de dollars par année). Il verse également une importante aide financière aux États membres par habitant à l'appui des programmes visant l'amélioration de la compétitivité et des capacités, ainsi que le développement durable. Il investit environ 29 millions de dollars par année dans les États membres du CARICOM.

Pour de plus amples renseignements sur le CARICOM, consultez les sites suivants :

La Communauté des Caraïbes
(www.caricom.org)

Exportations des Caraïbes
(www.carib-export.com)

Régimes de tarifs des douanes et Marché commun des Caraïbes - Barbade et Caraïbes orientales
(www.infoexport.gc.ca)

Canada-CARICOM - Négociations en vue d'un accord de libre-échange
(www.dfait-maeci.gc.ca)

Mise à jour: 2002 03 01

Avis et avertissements importants

[English | Contactez-nous | Aide | Recherche | Site du Canada]
[AAC en direct | Liens | Salle de presse | Quoi de neuf | Index du site]